



République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus :	15
Nombre de conseillers en fonction :	14
Nombre de conseillers présents	
Et représentés :	12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le mardi 24 juin 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- Mme Mélanie DEMUTH, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER, M. Patrick MULLER, Mme Amandine ZAUGG et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Marie-Rose BECKENDORFF qui n'a pas donné pouvoir,
- M. Yann AUDEGOND qui a donné pouvoir à M. Fabien ULMANN
- Mme Charlyne SCHLOSSER a donné pouvoir à Mme Anne GIRARD
- Mme Régine CHAMPVALONT qui n'a pas donné pouvoir,

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHLOSSER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

Délibération 2025-23

**5-MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DE L'AGENCE DU CREDIT AGRICOLE
A DANNEMARIE**

M. le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour adopter la motion suivante, dont il donne lecture à l'assemblée.

Considérant la décision annoncée de fermeture de l'agence du CREDIT AGRICOLE située à DANNEMARIE ;

Considérant le rôle essentiel que jouent les services bancaires dans la vie économique et sociale des Communes ;

Le conseil municipal formule un avis défavorable à cette fermeture pour les raisons suivantes :

- la disparition d'une agence entraîne une dégradation significative de l'accès aux services bancaires de base, en particulier pour les personnes âgées, les personnes en situation de fragilité, ou encore celles ne maîtrisant pas les outils numériques.
Dans un contexte où la dématérialisation progresse rapidement, la fermeture de l'agence renforce l'exclusion des citoyens qui ne sont pas à l'aise avec les services en ligne.
- la présence de services de proximité comme une banque est un facteur essentiel pour la vitalité économique et commerciale au cœur de la Commune. Leur disparition participe à la désertification des petites villes.
- la fermeture de services bancaires impacte les commerçants, artisans mais aussi les associations locales qui dépendent de cette agence pour leurs opérations quotidiennes. Les obliger à se déplacer vers une autre Commune est une perte de temps et d'efficacité.
- la fermeture de l'agence bancaire accentue la réduction des services de proximité en milieu rural. Cela peut donner aux habitants le sentiment que leur territoire est progressivement délaissé, ce qui affecte l'image et l'attractivité des territoires ruraux.
- cette décision unilatérale a été prise sans concertation préalable avec les élus locaux, ni information suffisante des usagers, ce qui est regrettable au regard des enjeux locaux.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DEMANDE** le maintien de l'Agence CREDIT AGRICOLE sur la Commune de DANNEMARIE, ou tout le moins l'organisation d'un service alternatif pérenne ;
- **CHARGE M. le Maire** de notifier la présente motion à
 - la Direction Régionale du CREDIT AGRICOLE
 - Monsieur le Préfet du HAUT-RHIN
 - l'Association des Maires du HAUT-RHIN
 - les Parlementaires

Pour 12

contre /

abstention /

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

SEPPOIS LE HAUT le 24 juin 2025

Le Maire,

Fabien ULMANN

